



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02/08/07 PROCES VERBAL

Le deux août deux mille sept, à dix huit heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le vingt six juillet deux mille sept, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 15

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Présents :

- *Eyguians* : Monique ROUY, Claude MOTTIER (suppléant de Philippe ROUX)
- *Laragne-Montéglin* : Henriette MARTINEZ, Michel JOANNET, Christian DECORY, Roger BANCELIN
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Albert GABERT
- *Le Poët* : Pierre FAY, Anicq LECOCQ
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO
- *Ventavon* : Roger BOURG, Roger FEBVRE

Absent non représenté : Edmond POLDER

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 11/06/07 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Mesures compensatoires au défrichement de la ZA des Grandes Blaches / convention avec la DDAF
- Retrait du SMAVD du Syndicat Mixte Forestier du Département de Vaucluse
- Taxes et produits irrécouvrables
- Budget annexe des déchets ménagers / virement de crédits
- Versement d'une avance du budget général aux budgets annexes des ZA intercommunales / délibération modificative
- Organisation d'un forum sur la parentalité et la prévention de la délinquance / demande de subventions
- Relais Services Publics / demande de subvention / délibération modificative
- Avenant au contrat de travail de la chargée de mission « développement local »
- Questions diverses

La Présidente propose en début de séance d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Budget général / virement de crédits

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

→ Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1) Mesures compensatoires au défrichement de la ZA des Grandes Blaches / convention avec la DDAF

Dans le cadre de la préparation des travaux d'aménagement du futur parc d'activités intercommunal des Blaches situé sur la commune du Poët, la Communauté de Communes a déposé une demande d'autorisation de défrichement de 3,6 ha de bois.

Cette procédure implique la définition de mesures compensatoires destinées à minimiser les incidences environnementales du défrichement. Pour la ZA des Blaches, ces mesures compensatoires ont été formalisées via une proposition de convention à signer avec la DDAF. Cette compensation consiste en la réalisation de 2 boisements pour un total de 3,6 ha de terrains appartenant à la CCL sur les communes d'Upaix et du Poët.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention avec la DDAF formalisant les mesures compensatoires liées au défrichement des terrains de la future ZA des Blaches.

2) Retrait du SMAVD du Syndicat Mixte Forestier du Département de Vaucluse

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance auquel adhère la CCL est lui-même adhérent au Syndicat Mixte Forestier du Département de Vaucluse. Par délibération en date du 12 décembre 2005, le Syndicat Mixte Forestier du Département de Vaucluse a demandé que se retirent de sa structure les groupements de collectivités comme le SMAVD dont l'adhésion pose un problème de double cotisation pour les communes qui s'acquittent de leur participation individuelle mais participent également par le biais des syndicats auxquelles elles sont adhérentes.

Par délibération en date du 14 novembre 2006, le Comité Syndical du SMAVD a approuvé son retrait du Syndicat Mixte Forestier du département de Vaucluse.

Conformément à l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux collectivités membres du SMAVD d'autoriser le retrait de celui-ci du Syndicat Mixte Forestier.

Le Conseil Communautaire approuve et autorise le retrait du SMAVD du Syndicat Mixte Forestier du Département de Vaucluse.

3) Taxes et produits irrécouvrables

La Présidente donne lecture à l'Assemblée d'un état des produits irrécouvrables de Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères transmis par le comptable de la CCL.

Le Conseil Communautaire :

- accepte l'allocation en non valeur des titres, cotes ou produits dont le produit s'élève à 372 € pour l'état en date du 4 juillet 2007,
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

4) Budget annexe des déchets ménagers / virement de crédits

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous au titre du budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

- Art. 654 (pertes sur créances irrécouvrables) : augmentation de crédits de 500 €
- Art. 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : augmentation de crédits de 800 €
- Art. 61551 (entretien et réparations matériel roulant) : diminution de crédits de 1.300 €

5) Versement d'une avance du budget général aux budgets annexes des ZA intercommunales / délibération modificative

Le Conseil Communautaire décide de verser une avance d'un montant total de 352.707,85 € du budget général vers les budgets annexes des ZA intercommunales.

Cette avance se décompose comme suit :

- une avance de 336.220,35 € du budget général au budget annexe de la ZA des Grands Champs correspondant à la valeur du capital restant dû de l'emprunt contracté pour l'achat des terrains André et Seguin à la date du 31 décembre 2006 ;
- une avance de 16.487,50 € du budget général au budget annexe de la ZA des Grandes Blaches correspondant au prix d'achat du terrain Girard.

Cette avance est inscrite au compte 27635 du budget général en dépenses d'investissement et aux comptes 16875 du budget annexe de la ZA des Grandes Blaches et du budget annexe de la ZA des Grands Champs en recettes d'investissement.

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 26 mars 2007 suite à une erreur dans le calcul du capital restant dû de l'emprunt contracté pour l'achat des terrains André et Seguin.

6) Organisation d'un forum sur la parentalité et la prévention de la délinquance / demande de subventions

La Commission « Protection des Mineurs » du CLSPD a l'intention de préparer l'organisation d'un deuxième forum dédié à la parentalité et à la prévention de la délinquance.

Le coût de la manifestation et des actions qui y sont liées est estimé à 6.000 € TTC.

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet d'organisation d'un second forum dédié à la parentalité et à la prévention de la délinquance sur le territoire du CLSPD ;
- approuve le portage du projet par les services de la Communauté de Communes du Laragnais ;
- sollicite l'Etat et le Département pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles ;

- demande la participation des autres EPCI du territoire du CLSPD (Communauté de Communes du Ribiers Val de Méouge pour le canton de Ribiers et Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie pour le canton d'Orpierre) au financement, au prorata de la population concernée, de la partie « autofinancement » du projet (le cas échéant) ;
- autorise la Présidente à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

7) Relais Services Publics / demande de subvention / délibération modificative

L'Espace Emploi Formation du Laragnais a été labellisé « Relais de Services Publics » suite à la signature d'une convention avec l'Etat et les différents organismes partenaires du secteur de l'emploi et du secteur social. Pour l'année 2007, le budget prévisionnel de fonctionnement du Relais de Services Publics s'élève à 59.788 €.

Le Conseil Communautaire sollicite de M. le Préfet l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 € au titre du FNADT pour l'année 2007.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 11 juin 2007 suite à une erreur matérielle.

8) Avenant au contrat de travail de la chargée de mission « développement local »

Par délibération en date du 30 mars 2006 complétée par une seconde délibération en date du 11 mai 2006, le Conseil Communautaire a décidé de créer un emploi de chargée de mission de développement local à compter du 1^{er} septembre 2006.

Mlle Stéphanie HACHET a été recrutée sur ce poste.

Compte tenu de la qualité du travail effectué par Mlle HACHET, le Conseil Communautaire :

- décide qu'à compter du 1^{er} septembre 2007, la chargée de mission de développement local sera rémunérée sur la base des indices correspondant au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial : indice brut 423 et indice majoré 376 ;
- autorise la Présidente à signer l'avenant n° 1 au contrat de travail de Mlle HACHET.

9) Budget général / Virement de crédits

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous au titre du budget général de la CCL :

- Art. 6618 (intérêts des autres dettes) : augmentation de crédits de 1.000 €
- Chap. 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : diminution de crédits de 1.000 €

10) Questions diverses

Décharges de classe III

La Présidente rappelle à l'Assemblée que les décharges de classe III (= décharges de gravats) d'Arzeliers et du Poët vont devoir être fermées compte-tenu de la nouvelle réglementation en vigueur qui impose des contraintes de gestion trop importantes pour la CCL.

Le Conseil Communautaire demande que les services de la CCL lancent une consultation pour le stockage et l'élimination des gravats collectés en déchetterie.

Cette consultation concernera les bennes de gravats déposés par les particuliers. Elle comprendra une variante qui prendra en compte les gravats déposés par les artisans et professionnels du BTP.

→ Création d'un emploi d'agent de maintenance informatique

Une simulation financière concernant la création d'un emploi de technicien informatique en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi a été adressée à toutes les communes de la CCL. Chaque commune est invitée à faire connaître à la CCL son positionnement par rapport à cette proposition.

→ Travaux effectués sur la RD 942 / problème de buse

M. Henri MEVOLHON attire l'attention de l'Assemblée sur la buse qui a été posée par le Conseil Général près de l'entrée de la CCL dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 942. Il semble que cette buse ait été mal positionnée.

Mme Patricia MORHET RICHAUD indique qu'elle signalera ce problème lors de la prochaine réunion de chantier avec les services du Conseil Général.

→ Informations sur les marchés passés selon la procédure adaptée en application de la délibération du 22/12/04 :

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle a procédé à la signature des marchés suivants :

→ Aménagement de la ZA des Grandes Blaches / Contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé : marché signé avec VERITAS pour un montant de 2.990 € HT (soit 3.576,04 € TTC)

→ Aménagement de la ZA des Grands Champs / Contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé : marché signé avec VERITAS pour un montant de 2.990 € HT (soit 3.576,04 € TTC)